

REDEVANCE INCITATIVE : TARIFS 2026

PARTICULIERS

Grille tarifaire 2026 (applicable au 1^{er} janvier 2026)

Cas général : Forfaits 1 et 2 ⁽¹⁾

Composition du foyer	Volume du bac d'ordures ménagères	Part fixe			Part variable = services au-delà du forfait				
		Abonnement	Forfait	TOTAL part fixe (abonnement + forfait)	Levée supplémentaire du bac d'ordures ménagères	Apport supplémentaire au point d'apport volontaire des OM	Accès supplémentaire à la déchèterie de la Marèche	Accès supplémentaire au pôle de la Gravaire : déchets verts	Accès supplémentaire au pôle de la Gravaire : gravats
1 à 2	120 L	139 €	160 €	= 299 €	5,30 €	2,90 €	2 €	5 €	50 €
3	180 L		188 €	= 327 €	7,10 €				
4 à 5	240 L		209 €	= 348 €	8,40 €				
6 et +	360 L		256 €	= 395 €	11,40 €				
Entreprises	660 L		367 €	= 506 €	18,70 €				

Cas particulier : foyers sans bac

Composition du foyer	Nombre d'apports au point d'apport volontaire des OM par trimestre	Part fixe			Part variable			
		Abonnement	Forfait	TOTAL part fixe (abonnement + forfait)	Apport supplémentaire au point d'apport volontaire des OM	Accès supplémentaire à la déchèterie de la Marèche	Accès supplémentaire au pôle de la Gravaire : déchets verts	Accès supplémentaire au pôle de la Gravaire : gravats
1 à 2	9	139 €	97 €	= 236 €	2,90 €	2 €	5 €	50 €
3	13		132 €	= 271 €				
4 à 5	17		167 €	= 306 €				
6 et +	25		229 €	= 368 €				

Logements avec cour trop petite pour le stockage des bacs. Les levées sont remplacées par des dépôts au point d'apport volontaire d'ordures ménagères

Que contiendra votre part fixe en 2026 ?

	Forfait 1	Forfait 2
Bac d'ordures ménagères	4 levées par trimestre	2 levées par trimestre
Bac de tri et point-tri	Levées et apports illimités	
Point d'apport volontaire des OM (sac d'ordures ménagères 60L maximum)	4 apports par trimestre	8 apports par trimestre
Déchèterie de la Marèche	6 accès par an	
Pôle de la Gravaire : gravats (2 m ³ maximum)	3 accès par an	
Pôle de la Gravaire : déchets verts (2 m ³ maximum)	3 accès par an	

¹ Par défaut, vous êtes en forfait 1. Si vous souhaitez le modifier, adressez-vous à la régie Déchets (une modification par an maximum). Un forfait spécifique est prévu pour les personnes présentant certaines pathologies.



Renseignements et démarches :

Mairie - Service environnement - CS 60 714 - 11, quai de la Mairie
85350 L'Ile d'Yeu
02 51 59 49 59 - dechets@ile-yeu.fr - www.dechets.ile-yeu.fr



www.dechets.ile-yeu.fr

Autres tarifs 2026	Tarifs 2025
Vente de souches broyées	40 € /stère
Vente de pierres	80 €
Distribution de compost et de fine (pôle de la Gravaire)	Gratuit
Vente de terre végétale (mélange terre/compost au pôle de la Gravaire)	40 € /tonne
Carte d'accès supplémentaire	5 €
Serrure pour un bac de collecte	30 €
Composteur	25 €
Bioseau (facilite la gestion du composteur)	8 €
Collecte d'encombrants à domicile (sur prise de rendez-vous auprès du service environnement au 02 51 59 49 59)	70 € / enlèvement
Pour les manifestations : - mise à disposition de bacs - levée des bacs d'ordures ménagères	160 € Payant selon le volume de la levée
Mise à disposition et collecte de bennes (déménagements et déchets verts)	300 € - 350 €

Pour les **biodéchets**, équipez-vous d'un composteur*. Contactez le service déchets : 02 51 59 49 59 .



* ou inscrivez-vous au compostage partagé (gratuit)

Pensez à **La recyclerie** pour le réemploi de vos objets.

30, rue de la Fosse Morine

09 88 18 68 11

recyclerie@ile-yeu.fr

ENTREPRISES

La composition des forfaits pour les entreprises est la même que celle du forfait 1 des particuliers. Des modalités spécifiques existent pour les entreprises identifiées « métiers de bouche et assimilés ».

Les montants suivants sont les mêmes que pour les particuliers :

- Abonnement annuel
- Forfait annuel lié au bac
- Levée supplémentaire du bac d'ordures ménagères
- Apport volontaire d'ordures ménagères

Une entreprise possédant plusieurs bacs d'ordures ménagères est redevable d'un seul abonnement et d'autant de forfaits que de bacs.

Pour les apports à la déchèterie de la Marèche et au pôle de la Gravaire, les entreprises sont facturées en fonction des déchets déposés et selon les tarifs en vigueur (consultez le site : www.mairie.ile-yeu.fr).

ASSOCIATIONS

Les associations islaises peuvent obtenir une carte d'accès sur simple demande au service de la régie déchets. Elles sont exonérées de l'abonnement* mais sont redevables de leurs dépôts au point d'apport volontaire d'ordures ménagères (dès le premier apport), à la déchèterie (6 accès par an) et au pôle de la Gravaire (3 apports de gravats et 3 apports de déchets verts par an), au-delà payant.

* Sauf associations équipées de bacs de collecte ou cas particuliers.



Trier, c'est préserver !

Sur l'île d'Yeu, en 2024, le tri a permis de collecter :

420 T
d'emballages

98 T
de papier

586 T
de verre

Chaque matériau a une filière de recyclage qui lui est propre. Recycler permet d'économiser les matières premières et limite les émissions de gaz à effet de serre.



Un doute, une question ?

Le moteur de recherche Trivaou est un outil simple pour vous aider à bien trier.

Disponible sur le site internet de Trivalis ou sous forme d'application pour smartphone.

